

**ALAVOINE, CHARLES**, chirurgien, né en France vers 1695, fils de Charles Alavoine, négociant, et de Marie-Thérèse Macard, décédé à Trois-Rivières le 8 juillet 1764.

Charles Alavoine a moins de cinq ans lorsque son père vient s'établir à Montréal avant 1699. Il apprendra les rudiments de la chirurgie dans cette ville et il semble par la suite éprouver quelque difficulté à trouver un lieu d'habitation permanent. Le 27 avril 1722, Alavoine épouse Marie-Anne Lefebvre, dit Laciseraye, qui lui donnera 19 enfants ; au mois de mai suivant, il s'installe à Champlain, près de Trois-Rivières. Il y demeure plus d'un an puisqu'il fait baptiser son premier enfant dans cette paroisse le 24 mai 1723. Au mois d'août de la même année, il achète un emplacement à Prairie-de-la-Madeleine (Laprairie, Québec). Son deuxième enfant est baptisé à Montréal le 12 août 1724 et, le 4 novembre 1725, son troisième fils reçoit le baptême à Trois-Rivières. C'est finalement là qu'il se fixe à demeure.

Il est nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu et chirurgien-major de la garnison ; il reçoit sa commission officielle le 8 octobre 1727 et ses appointements annuels sont de 75#. En 1739, le gouverneur, Charles de Beauharnois, et l'intendant Gilles Hocquart\* demandent au ministre de la Marine de hausser son salaire de chirurgien à 300# ; on ne lui accorde que 200#. C'est dire qu'il doit aussi compter sur les honoraires payés par les malades qui lui rendent visite à son cabinet. Mais le recouvrement des comptes n'était pas chose facile puisque Alavoine doit par deux fois au moins faire appel à l'autorité judiciaire pour obtenir son dû [V. Guillaume Baudry\*, dit Des Butes]. Cependant, le chirurgien est, lui aussi, un mauvais débiteur. Dès 1730, il éprouve des difficultés financières particulièrement pénibles. Il avait contracté, à l'insu de sa femme, de nombreuses dettes qu'il ne peut rembourser. Sa maison est même saisie et sa femme, qui d'ailleurs l'avait depuis plusieurs années abandonné à son sort, le harcèle à son tour en 1743. Puis c'est son propre père qui lui intente des poursuites judiciaires pour une somme de 1 100# empruntée depuis 1729.

Alavoine est apparemment le seul chirurgien de Trois-Rivières jusqu'en 1748, date à laquelle François-Joseph Rembaud vient s'y établir. Alavoine jouit de la confiance des religieuses de l'hôpital et de l'estime du public en général. En 1754, il demande qu'on accorde à sa famille l'usage gratuit d'un banc à l'église. Depuis vingt ans, il chantait au chœur de cette paroisse sans autre gratification que la rente de son banc. Il ne peut obtenir la faveur demandée, sauf que ses enfants ne paieront que 4# de rente et que leur banc ne sera pas sujet « à la criée ». En 1758, le ministre de la Marine informe le gouverneur Pierre de Rigaud\* de Vaudreuil et l'intendant François Bigot\* qu'Alavoine a obtenu un brevet de chirurgien du roi, mais il semble qu'en raison de la guerre il ne l'ait jamais reçu. En 1759, il accomplit un de ses plus beaux exploits. Appelé au domicile des dames Marguerite Chastelain et Marie-Josephite Boucher de Niverville, la mère et la fille, que leur servante, MARIE la Sauvagesse, avait tenté

d'assassiner, Alavoine panse les blessures des deux dames et parvient, à force de frictions et de saignées, à ranimer la servante qui avait tenté de se pendre. Ironie du sort, la malheureuse sera par la suite condamnée à la pendaison.

Après la capitulation du Canada, Alavoine eut l'idée de retourner en France. Mais les nombreuses sollicitations des religieuses de l'hôpital et des habitants de Trois-Rivières, l'éventualité de laisser ses concitoyens sans chirurgien français et l'espoir que la colonie serait de nouveau sous l'autorité de Louis XV et qu'il pourrait toucher ses appointements le convainquirent de demeurer en Nouvelle-France. C'est ce qu'il affirme dans une lettre adressée au ministre de la Marine et datée du 3 septembre 1761. Malheureusement la Nouvelle-France resta sous la domination anglaise et Alavoine ne reçut jamais le salaire désiré. Il mourut le 8 juillet 1764 et fut inhumé le lendemain à Trois-Rivières. Selon l'inventaire après décès, ses biens s'élevaient à 310# et 5s.

RAYMOND DOUVILLE

---

AJTR, Greffe de J.-B. Badeau, 28 nov. 1771.— *Jug. et délib.*, IV : 307, 605, 612, 1 068.— É.-Z. Massicotte, Chirurgiens, médecins et apothicaires sous le régime français, *BRH*, XXXVIII (1932) : 516.— P.-G. Roy, *Inv. coll. Pièces jud. et not.*, I : 122 ; *Inv. ord. int.*, II 22 ; III : 128.— Jouve, *Les Franciscains et le Canada aux Trois-Rivières*, 145–148.— *Les Ursulines des Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours* (4 vol., Trois-Rivières, 1888–1911), I : 185, 229.— C.-M. Boissonnault, L'évolution de la santé publique ; protection de la santé en Nouvelle-France, *Revue de pharmacie pratique et professionnelle* (Montréal), I (1950) n° 6 : 7s.— Raymond Douville, Chirurgiens, barbiers-chirurgiens et charlatans de la région trifluvienne sous le régime français, *Cahiers des Dix*, XV (1950) : 81–128.— Gérard Malchelosse, Un procès criminel aux Trois-Rivières en 1759, *Cahiers des Dix*, XVIII (1953) : 207–226.

Bibliographie générale

© 1974–2025 Université Laval/University of Toronto